



COMITÉ DÉPARTEMENTAL de BADMINTON de L'YONNE



Règlement Particulier « cadre » du « PROMOBAD SECTEUR JEUNE »

Date d'application :

Date de validation au CA du : 28-09-2021

VERSION 4

INDICE DE RÉVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA RÉVISION
Z		Projet
A	17/04/2019	Saison 2018/2019
B	05/12/2019	Saison 2019/2020
C	28/09/2021	Saison 2021/2022 (évolutions des textes fédéraux)
D		
E		
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS

Yan CORVELLEC et Emilie FAURE

DESTINATAIRES

Comité d'administration du comité badminton 89
Clubs du comité 89 et comités limitrophe (si invitation)
Clubs invités par l'organisateur (si invitation)

Siège social : MAISON DES SPORTS - 10 avenue du 4eme régiment d'infanterie - 89000 AUXERRE
Tél : 00 00 00 00 00 – Email : president@badminton89.com
Association sportive loi de 1901 – SIRET : 448 135 830 00033
Date déclaration préfecture : 08.09.1998 – Date publication J.O. : 26.09.1998 – N° agrément : 10466



SOMMAIRE

Règlement Particulier « cadre » du « PROMOBAD SECTEUR JEUNE »	1
SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	2
A. OBJET	3
B. DOMAINE D'APPLICATION	3
C. RÉFÉRENCES	3
D. DÉFINITIONS	3
E. DESCRIPTION DÉTAILLÉE	3
ARTICLES	3
ART.1 OBJECTIFS DES COMPÉTITIONS « PROMOBAD »	4
ART.2 NUMÉRO - DATES - LIEU - HORAIRES	4
ART.3 GEO et OFFICIELS	4
ART.4 TABLEAUX - DISCIPLINE - CATÉGORIE - NOMBRE DE JOUEUR	4
ART.5 SÉLECTIONS, INSCRIPTIONS, LOGICIEL ET TARIFS	4
ART.6 ORGANISATION DE LA COMPÉTITION - MODE DE COMPTAGE DE POINTS	5
ART.7 CONVOCATIONS	5
ART.8 TIRAGE AU SORT et JUGE-ARBITRE	6
ART.9 FORFAITS	6
ART.10 TENUES et VOLANTS OFFICIELS	6
ART.11 RÉCOMPENSES	6
ART.12 Point particulier	6

INTRODUCTION

A. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le « Promobad secteur Jeunes » du Comité 89 de l'Yonne de Badminton

Le présent règlement précise les modalités de d'organisation et de participation à cette compétition.

B. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

C. RÉFÉRENCES

Guide du Badminton : Principes sportifs.

Guide du Badminton : Règlement Général des compétitions.

Guide du Badminton - Annexe : Formats des tableaux et des compétitions

Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.

Guide du Badminton : Statut des joueurs.

D. DÉFINITIONS

FFBAD : Fédération Française de Badminton

MYFFBAD : Application de gestion individuelle des comptes des licenciés

BOFC : Ligue Bourgogne Franche-Comté de Badminton

CODEP89 : Comité Départemental de l'Yonne de Badminton

CLUBS : Clubs affilié à la fédération sur le territoire de l'Yonne

BUREAU : Bureau du comité d'administration du CODEP89

CCOT : Commission Comité des Officiels Techniques

JA : Juge-Arbitre.

GEO : Gestionnaire de compétition

CO : Comité d'organisation

E. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Le Promobad Secteur Jeunes est une compétition officielle individuelle organisée par le « CODEP89 » ou le « CLUBS » qui en sera l' « Instance Délégitaire.

La demande sous « POONA » est en attente de validation du GEO et l'autorisation est effectuée par le « BUREAU » du comité 89.

La compétition est officielle et est gérée par le GEO identifié sur le dossier de la compétition dans « POONA » selon l'expérimentation et la procédure transmise au « CODEP89 ». La BOFC en reçoit l'information.

Pour le CODEP89

Comité d'Organisation (CO) Responsable de la commission compétition

Email : competitions@badminton89.com

Les informations se trouvent sur le site du comité et la commission peut aider à l'organisation pour les tableaux et les inscriptions.

ARTICLES

ART.1 OBJECTIFS DES COMPÉTITIONS « PROMOBAD »

Le Promobad est une compétition officielle individuelle qui a cinq objectifs.

- 1- Un objectif pédagogique qui est de permettre aux licenciés de mettre en application les apprentissages des règles de badminton.
- 2- Un objectif de découvrir l'opposition lors d'une compétition officielle et de son organisation.
- 3- Un objectif d'évaluation au sein de son club afin de se situer par rapport à des adversaires connus.
- 4- Un objectif écologique en limitant les déplacements.
- 5- Un objectif de motivation à la compétition en attribuant des points aux participants.

Le « Promobad Secteur jeunes » est ouvert aux licenciés du Comité 89 et quelques licenciés FFBaD invités des clubs de proximités définis par le comité d'organisation du CODEP89 ou du CLUB qui en a la délégation conformément à l'art. 2.11.4 du RGC.

Les licenciés des fédérations affinitaires ayant une convention avec la FFBAD pourront participer.

ART.2 NUMÉRO - DATES - LIEU - HORAIRES

1. Se reporter à l'annexe 1 du numéro de la compétition

ART.3 GEO et OFFICIELS

Se reporter à l'annexe 1 du numéro de la compétition

ART.4 TABLEAUX - DISCIPLINE - CATÉGORIE - NOMBRE DE JOUEUR

1. La compétition « Promobad » est ouverte aux tableaux jeunes Minibad, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors. Les tableaux sont répartis en discipline de simple avec des possibilités de Double Homme, Double Dame, Double Mixte avec des Doubles intergenres autorisé (*voir selon le format, le temps, le nombre de terrain et de participants*)
2. Les disciplines seront décomposées en poule unique de 4 à 5 maximum (aucune sortie de poule).
3. Les catégories seront réparties par niveau de jeu avec les non compétiteurs.
4. Les tableaux seront composés selon les inscrits par groupe de niveau de jeu et ou au CPPH (série 1, série 2, série 3, etc..). L'organisateur pourra ainsi surclasser des joueurs dans des catégories d'âges supérieurs.
5. Se reporter à l'annexe 1 pour la limite de joueur.

ART.5 SÉLECTIONS, INSCRIPTIONS, LOGICIEL ET TARIFS

1. Le « Promobad secteur Jeune » est ouvert prioritairement aux joueurs des clubs ayant délégation ainsi qu'aux clubs des bassins de vie du territoire du 89 et limitrophe sur invitation.
2. Exceptionnellement, le « BUREAU » se réserve le droit d'inviter des joueurs, jeunes au « CODEP89 ».
3. La participation d'un joueur à cette compétition est soumise à la validation

préalable du « CO ».

4. Chaque joueur participant doit avoir sa licence à jour auprès de la « FFBaD » la veille de la compétition.
5. Les inscriptions sont à faire par les clubs sur la feuille d'inscription à l'adresse mail dédiée.
6. Tous les joueurs des classes d'âge suivantes peuvent participer à cette compétition : MiniBad, poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors.
7. Un joueur peut être amené à être surclassé dans une catégorie supérieure selon son niveau et le niveau global des joueurs participants à cette compétition. En particulier, les joueurs minibad, poussins et benjamins peuvent être regroupés ou surclassés dans les catégories minimes, cadets ou juniors.
8. La structure organisatrice Codep prend en charge les volants durant toute la compétition.
9. Le « CO » est responsable de l'envoi de la liste des joueurs sélectionnés à la compétition auprès des clubs et ce, minimum 3 jours avant la compétition.
10. Les joueurs mineurs extérieurs au CODEP89 désirant participer devront avoir l'accord de leur tuteur ou avoir donné une délégation via « MYFFBaD » afin de s'inscrire et participer à la compétition. La confirmation du tuteur ou de l'inscription par la personne ayant délégation vaut validation de l'inscription du joueur.
11. Les frais d'inscription du « Promobad » est fixé à 05,00 €. Ils permettent de couvrir les frais de gestion et d'achat des volants.
12. Le logiciel utilisé est « BADPLUS »

ART.6 ORGANISATION DE LA COMPÉTITION - MODE DE COMPTAGE DE POINTS

1. Cette compétition se déroule en poule unique selon des poules de niveaux confectionnées par le « GEO » en accord avec le « CO ». Un minimum de 4 joueurs est nécessaire pour qu'un tableau soit maintenu.
2. Les matchs sont auto-arbitrés ou scorés par les joueurs présents dans un but d'initiation.
3. L'aide au joueur durant la compétition est autorisée selon le respect du RGC. Une formation au coaching pourra avoir lieu permettant son apprentissage.
4. Le mode de comptage de points retenu est de 2 set de 21 points. (RGC 2.15)
5. Le temps de repos entre les matchs est de 20 mn conformément au RGC.
6. Le temps d'échauffement sera de 3 mn.
7. Le volant sera « faute » au service ou en jeu s' il touche un obstacle au-dessus du terrain.

ART.7 CONVOCATIONS

1. Les convocations seront transmises à l'issue du TAUS (Tirage AU Sort) et l'ensemble des joueurs sera convoqué en même temps. La communication sera assurée par le « GEO » qui informera le « CO », les clubs et le « BUREAU ». La date sera intégrée en annexe 1.

8. Les joueurs jeunes doivent être accompagnés d'un responsable jusqu'au site de la compétition. Ce responsable est obligatoirement présent durant toute la durée de la compétition et son nom sera précisé lors des inscriptions. *(Il aura en sa possession un document attestant de sa fonction auprès du mineur)*

ART.8 TIRAGE AU SORT et JUGE-ARBITRE

1. Le tirage au sort sera effectué à minima 3 jours avant la compétition selon la confirmation des inscrits. La date sera intégrée en annexe 1.
2. Le « CO » ou le « BUREAU » en relation avec la « CCOT » désigne le « GEO » dont la présence est obligatoire.
3. A défaut de juge arbitre, le « GEO » sera en charge de la compétition.

ART.9 FORFAITS

Si un joueur déclare forfait entre le tirage au sort et le début de la compétition, le joueur devra envoyer un justificatif par courrier suivi, au siège de la ligue, dans les cinq jours qui suivent la fin de la compétition. *(Voir l'information sur le site du « CODEP89 »).*

ART.10 TENUES et VOLANTS OFFICIELS

1. Se reporter à l'annexe 1 pour les volants officiels
2. Durant la compétition, l'organisateur s'efforcera d'informer les joueurs de la réglementation concernant les tenues afin que les joueurs puissent mieux être préparés lors des compétitions de type « championnat » ou « Tournois privés ».

ART.11 RÉCOMPENSES

Des récompenses sous forme de lots seront offertes à l'issue de cette compétition.

ART.12 Point particulier